

Le SNU Pôle Emploi FSU Occitanie vous informe :

Trajectoire GDD & Informations de la Direction Régionale Attention, on va droit dans le mur !

Le CE a repris le 15 février 2017 après 7 mois d'interruption dans l'attente du jugement de notre appel en référé attendu pour la fin février. Le SNU a souhaité siéger à nouveau aux vues de l'importance du dossier présenté. La Direction a donc présenté le dossier « Trajectoire GDD » en vue d'obtenir leur avis, qu'elle pense recueillir en Mars (*deuxième semaine*). Elle souhaite mettre en place une commission de suivi du projet.

Pour la Direction « Trajectoire GDD » fait suite
à NPDE
à l'accueil dit rénové
à la spécialisation des conseillers (CDDE, GDD, CDE ..)
à la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
et pour finir à la liquidation automatique des dals.

Pour la Direction, tous ces chantiers auront un impact sur la liquidation des droits qui va évoluer vers « moins de saisie mais plus d'expertise. »

Pour la Direction il faut « **anticiper et accompagner les évolutions du métier.** »

Toutes les hypothèses de gain et de modification de l'activité GDD ne se basent que sur une projection théorique et idyllique des effets des éléments suivants : DSN , Accueil rénové, NPDE ...pour fin 2018 !

Mais pour le SNU : la baisse des personnels réalisant des activités GDD, passant de 953 à 617, c'est pour 2017 avec l'accord GPEC en toile de fond !

Faire plus en étant moins, c'est le vrai projet de la direction !!!

Quelle est l'urgence de se positionner sur un métier GDD ou l'abandonner quand tout le projet « trajectoire GDD » n'est basé que sur des suppositions et des projections hypothétiques....

Il est urgentd'attendre !

Les EP et les EPA vont ce printemps mettre en difficulté les lignes managériales et les conseillers car ils devront se positionner sur un emploi qui n'est peut-être pas celui d'origine de l'agent et donc des transitions professionnelles devront s'effectuer avec en toile de fond l'accord GPEC.

Comment l'agent sera-t-il confiant pour se positionner sur un métier GDD ou abandonner ce métier quant à la base nous sommes sur des hypothèses de baisse de charge ou de gain de productivité et de temps ?

Pour rappel la direction disait déjà qu'avec NPDE on gagnerait du temps mais RIEN, NADA et au contraire nous constatons une EXPLOSION des charges (attentes, mails.net...)

Comment la direction projette sa baisse de charges ?

- L'outil de gestion et de projection de charge National calcule via RDVA(39-49 indemnisation , GDC, BODOS , ARC indemnisation) de l'activité sur 2015 et 6 mois de 2016 .
RDVA n'étant ni fiable ni à jour ...**cela commence donc mal !....**

La Direction annonce une **baisse de 50% de l'ARC indemnisation** entre 01/15 et 06/16
alors qu'en se basant sur GOA on est à **16% de baisse uniquement.**

Le SNU Pôle Emploi FSU Occitanie vous informe :

La Direction a aussi tronqué les résultats en n'identifiant plus l'ARC indemnisation mais en mettant à l'accueil un agent indemnisation qui occupait donc un double poste !

L'état des lieux « Charges – Ressources » est erroné coté direction car elle ne prend pas en compte des éléments GDD traités parfois jusque dans les Pôles Appui.

Il sera intéressant de voir la différence entre la version initiale donnée par le logiciel et la version finalisée par les échanges et discussions avec les DAPE. (A cet effet, nous avons demandé les « éléments pondérateurs locaux » ayant permis d'avoir de tels résultats de charges et de ressources locales).-La projection des charges/agence ne sera enfin donnée que dans quelques jours suite à la demande des élus .

Sur la volumétrie de l'augmentation des « Mails .net » la DR estime qu'environ 40% des « Mails .net » sont transférés à l'indemnisation, mais cela dépend de l'organisation de chaque site.

- **L'objectif du projet d'externalisation des AE via la saisie par le façonnier est de 100% au 3ème Trimestre 2017.**

A ce jour 300 000 AE sont reçues en Occitanie et traitées par trimestre. La baisse de charge GDD du fait de la non saisie de **100% des AE permettra donc de gagner environ 40 ETP /AN en Région Occitanie**. A ce jour le gain de l'externalisation des AE n'est que de 7% !

Pour la direction le fait de ne plus saisir les données (sous-traitance de la saisie des AE et des fiches de paie par le façonnier) sera un grand gain de temps.

Mais la direction regardant un seul côté du miroir sous-estime le transfert des charges vers d'autres activités de la GDD : Gestion des attentes qui explosent, Insatisfaction des demandeurs d'emploi, erreurs de saisie de la part du prestataire, Notifications de droit erronées, Augmentation des Mails.net

La DSN va amplifier le phénomène des erreurs car une fois les informations saisies par l'employeur, elles vont être transmises sans intervention ni visualisation et la liquidation sera automatisée dans 50 % des cas, ce qui risque fort d'amplifier les erreurs de calculs de droit, et donc les sources de clash à l'accueil.

- **A ce Jour 20 à 23% des dossiers sont décisionnés automatiquement avec un objectif de 50% .** Pour cela il faut une dématérialisation du dossier à 100% ce qui pose problème, avec des blocages sur certains dossiers mais les nouvelles versions informatiques devraient (encore une hypothèse de la Direction) permettre de les lever.

La baisse sera étudiée par la direction via des indicateurs de suivi de la baisse de charge : la National va regarder les dossiers en entrée, RDVA , le taux d'externalisation des AE...mais la Direction Régionale le suppose sans certitude !

Sur les dossiers « liquidés automatiquement » la Direction ne peut pas dire combien de dossiers sont retraités manuellement suite à des erreurs ou anomalies, ou génèrent une DPC ou des attentes et donc le transfert de la charge due à la liquidation automatique à ce jour et demain.

La Direction va demander aux futurs agents GDD d'être « proactifs » et d'informer les demandeurs d'emploi d'une notification de droit qu'ils n'auront pas eux même calculé.

STOP, ça suffit

www.snutefifsu.org